

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2025 – 013****BUDGET EAU
AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Séance du : 11 Avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril, à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents ou représentés : 09

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Alain FAUST,
Stéphane FERRIER, Sylvie MATHON, Per ONOL LANG, Anthony
SIONNET

Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Alain FAUST

Absent : -

Secrétaire de séance élu : Sylvie Mathon

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 257 414.25 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 114 285.45 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -146 275.18 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 107 587.84 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

AR Prefecture

005-210500633-20250411-2025_D013-DE
Reçu le 18/04/2025

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 221 873.29 €

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC



Le secrétaire de séance
Sylvie MATHON